

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2520

présenté par

Mme Wonner, Mme Pitollat, Mme Bagarry et M. Cédric Roussel

ARTICLE 1ER A**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 39, insérer l'alinéa suivant :

« L'agence de financement des infrastructures de transport de France investit 1,5 milliard d'euros sur la décennie 2020 pour constituer un parc de matériel roulant de trains de nuit. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La France n'a pas commandé de nouveaux trains de nuits depuis plus de 40 ans. Alors qu'un nombre toujours croissant de pays européens, comme l'Autriche et la Suède s'engagent contre le changement climatique en Europe en investissant dans les trains de nuits roulant à des vitesses plus faibles et donc moins polluants, la France gagnerait à s'impliquer elle aussi. En l'espace de 10 ans d'investissements à hauteur d'1,5 milliards d'euros, la France pourrait acquérir jusqu'à 600 voitures neuves et rénover 150 voitures Corail.